



INFO

Vendredi, 15 décembre 2023

Négociations salariales BLS

La convention salariale 2024 du BLS prévoit des mesures salariales de 2,7% au total

Les négociations salariales avec BLS se sont conclues sur un succès. Voici les points principaux des résultats obtenus

- **Augmentation générale des salaires de 1,2% au total** au 1er avril 2024. Celle-ci est répartie de manière asymétrique : les collaboratrices et collaborateurs avec des bas salaires (jusqu'à l'échelon de fonction 14) reçoivent une augmentation de 1,7% et les collaboratrices et collaborateurs dans les échelons 15 à 28 reçoivent 1% d'augmentation.
- Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs reçoivent avec le **saire de décembre 2023 une prime unique de CHF 600** (au prorata du taux d'activité).
- **0,9%** de la masse salariale seront engagés au 1er avril 2024 **pour l'évolution salariale** selon le système de salaire prévu par la CCT BLS.

De plus après des discussions constructives, nous nous sommes mis d'accord avec BLS pour une harmonisation des contributions de l'employeur dans le domaine des FVP pour BLS. Ceci a pour conséquence une hausse de prix pour les collaboratrices et collaborateurs avec l'AG FVP 1ère classe. La somme ainsi libérée est intégrée **de manière durable** dans les salaires dans le cadre d'une **augmentation générale des salaires supplémentaire de 0,5% pour tout le personnel** au 1er avril 2024.

Nous sommes conscients que pour les collaboratrices et collaborateurs avec un AG FVP 1ère classe, le prix va augmenter. Mais au moins grâce à la hausse générale des salaires de 0,5%, cette hausse de prix pourra être quelque peu atténuée. Le prix augmentera en deux étapes. Soit dit en passant, BLS aurait pu adapter en tout temps unilatéralement le financement de l'AG FVP 1ère classe. Pour deux-tiers des collaboratrices et collaborateurs BLS qui sont aujourd'hui en possession d'un AG FVP 2e classe, les conditions ne changent pas. Ils profitent donc pleinement de cette augmentation générale des salaires. Tu trouveras ici des informations détaillées et des précisions sur le résultat des négociations :

sev-online.ch/negociationssalariales_infos

Les négociations salariales ont été très difficiles cette année, notamment en raison du durcissement du cadre financier par le canton de Berne. Nous considérons au vu des circonstances que le résultat des négociations, avec des mesures salariales de 2,7% au total (plus 0,5% d'augmentation générale des salaires suite à la nouvelle réglementation FVP), représente un bon compromis.

Pour nous, l'objectif principal de ces négociations était d'obtenir une augmentation générale et durable des salaires. La répartition asymétrique des mesures salariales générales garantit en particulier aux collaboratrices et collaborateurs dans les échelons de fonction du bas une pleine compensation du renchérissement (on négocie chez BLS sur la base du renchérissement de septembre selon IPC). Cela est d'autant plus important que le renchérissement se ressent de manière accrue dans les bas salaires.

Si tu as des questions au sujet du résultat des négociations salariales tu peux volontiers nous contacter à l'adresse suivante : bls@sev-online.ch.

Michael Buletti
Secrétaire syndical
Direct +41 31 357 57 25
Mobile +41 79 345 40 05
michael.buletti@sev-online.ch

Katrin Leuenberger
Secrétaire syndicale
Direct +41 31 357 57 52
Mobile +41 79 779 59 17
katrin.leuenberger@sev-online.ch

SEV Secrétariat central
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone
+41 31 357 57 57
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch